

**Projet d'intervention de Jean-Pierre Chevènement**  
**Assemblée générale des maires du Territoire de Belfort**

**Belfort, le 14 juin 2014**

---

Seul le prononcé fait foi

**I - L'Assemblée générale des maires est l'occasion de faire un tour d'horizon des préoccupations du moment.**

*A) Sur le plan économique, les images qui obscurcissaient l'avenir de Peugeot se dissipent grâce à la montée au capital de PSA, de Dong Feng et de l'Etat à parité avec la famille Peugeot. La nomination à la Présidence du Conseil de surveillance d'un grand serviteur de l'Etat qui est aussi un grand industriel, Louis Gallois, me réjouit. Je souhaite plein succès à la politique du nouveau Président exécutif, M. Carlos Tavares.*

Le sort d'Alstom reste à ce jour en balance. Ma position est connue : puisque M. Bouygues souhaite sortir du capital, ce qui est le fait générateur de l'affaire, **je souhaite que l'Etat lui rachète sa part de capital, soit 29 %**. Il suffit pour cela que l'Etat se défasse d'une part modeste de sa participation au capital d'EDF qu'il contrôle à 85 %. L'Etat peut aussi permettre à Areva de monter au capital. Qui tient le capital tient la décision. Rien ensuite n'empêche la conclusion de partenariats extérieurs équilibrés, si tel est l'intérêt du pays et d'Alstom. Il ne faut pas se placer dans la logique « ou bien General Electric ou bien Siemens ou bien Mitsubischi ». C'est l'intérêt de la France qui doit être prioritaire et bien sûr celui de l'emploi à long terme.

Pour Belfort, c'est une question vitale. Pour être clair, je vois mal trois groupes concurrents coexister sur le site du Techn'hom de Belfort. Tous les grands pays ont leur champion dans ce secteur de la production d'électricité : Siemens pour l'Allemagne, General Electric pour les Etats-Unis, Mitsubishi-Toshiba pour le Japon, Shanghai Electric pour la Chine. La France doit promouvoir et valoriser Alstom.

B) *La deuxième source de préoccupation concerne la réforme territoriale.* Le projet de fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté initié par les deux présidents de Région, sans aucune concertation avec des parlementaires et des conseils généraux aboutirait à **la « cornerisation » du Territoire de Belfort**, à la périphérie d'une région vaste comme un dixième de la France où il n'existe aucune métropole d'envergure, même s'il est probable que Dijon, à terme, prendra le pas sur Besançon. Bonjour la proximité !

Pour ma part, je ne crois pas qu'il faille supprimer les départements et les conseils départementaux élus mais en réduire le nombre. C'est le seul moyen de faire des économies : **une France à soixante départements plutôt qu'à quatorze régions.** C'est ainsi que je souhaite **la création d'un département au Nord de la Franche Comté autour de la principale agglomération, celle de Belfort-Montbéliard**, dont je réclame depuis 2010 qu'elle soit constituée en « pôle métropolitain », ce qui aurait un effet d'affichage certain, au niveau national et européen. **Le nouveau département pourrait s'appeler soit « Porte de Bourgogne », soit « Porte d'Alsace ».** Il irait de Luxeuil à Saint-Hyppolite, ce qui laisserait la place à deux autres départements franc-comtois, le Jura d'une part, et le Doubs, de Pontarlier à Besançon auquel s'ajouterait la Haute Saône de Vesoul à Gray d'autre part. Trois chefs-lieux donc : Belfort, Besançon et Lons le Saunier. On peut certes fusionner les régions qui le souhaitent mais il y

en a peu. Pourquoi vouloir dessiner de grandes régions « de taille européenne » ? La taille européenne alléguée n'est-elle pas un moyen détourné de nous faire revenir à la féodalité, c'est-à-dire au Moyen-âge ? L'Europe ne doit pas être un moyen de dissoudre la France et de réduire le rôle de l'Etat. Elle doit se faire dans le prolongement des nations, et non pas se substituer à elles.

S'agissant de l'intercommunalité, elle a été conçue comme un remède à l'émiettement communal, caractéristique de la France (36 600 communes) mais elle ne doit pas se substituer aux communes qui sont la cellule de base de la démocratie et qui doivent le rester. Encore moins les intercommunalités ne doivent recevoir des compétences départementales, par exemple en matière sociale ou de routes. Ce n'est pas leur rôle. L'augmentation du seuil de population de 5 000 à 20 000 habitants conduirait le plus souvent à des intercommunalités pléthoriques. Au-dessus de trente communes, l'intercommunalité ne peut plus guère être gérée de manière démocratique. **L'intercommunalité doit rester une « coopérative de communes »** dans l'esprit de la loi du 19 juillet 1999 que j'avais fait voter à la quasi-unanimité du Parlement.

C) *Ma troisième préoccupation* découle en partie de la seconde. Elle a trait à *l'avenir du paysage universitaire*. Il y a trois grands pôles universitaires dans le ressort de la COMUE (communauté d'universités et d'établissements de Bourgogne-Franche-Comté). Dijon : environ 20 000 étudiants ; Besançon : 15 000 et Belfort-Montbéliard : 7 000. Nous ne pouvons pas accepter que l'UTBM (3000 élèves ingénieurs) se voie dénier sa qualité d'université et soit réduite à la portion congrue dans le Conseil d'Administration de la COMUE. Or, le projet de statut en cours d'élaboration met l'UTBM dans la répartition des postes

au CA sur le même pied que l'ESCP de Dijon (300 élèves). A la limite, quand on lit le projet de statuts, l'UTBM pourrait n'avoir qu'un seul poste d'administrateur sur quarante-cinq !

D) Le Premier ministre, que j'ai vu récemment, m'a dit être favorable à un découpage de contrats de plan Etats-régions en deux tranches : 2014-2017 et 2017-2020. Si ce découpage est retenu, **je souhaite que la priorité pour le Nord Franche Comté soit donnée au projet d'Eco campus de l'IUT de Belfort-Montbéliard.** L'IUT n'a pas été rénové depuis sa création en 1968. L'Eco campus peut être le fer de lance d'une politique d'économies d'énergie dans notre région. L'UTBM pourrait affiner son projet pour la deuxième phase 2017-2020.

\*\*\*

**Parvenu à ce point de mon exposé, je me dois de répondre à une question que quelques maires m'ont déjà légitimement posée : « Êtes-vous candidat au renouvellement de votre mandat sénatorial ? »**

Je vous rappelle que j'ai été élu sénateur du Territoire de Belfort le 21 septembre 2008 au deuxième tour de scrutin, face à M. Creel, candidat de l'UMP, et à M. Yves Ackermann, Président du Conseil général PS qui n'a pas cru bon d'appliquer à mon égard la règle du désistement républicain. J'ai été très fier de réaliser cet exploit rarissime d'être élu à la fois contre l'UMP et contre le PS. Je le dois à votre confiance.

\*

Je veux vous dire maintenant ma décision qui ne date pas d'hier. Je ne renonce nullement à mon engagement politique. Je suis parlementaire depuis plus de quarante-et-un ans mais il y a mille manières de servir sa patrie ailleurs qu'au Parlement et par d'autres voies. Mon combat politique a toujours été un combat d'idées. A ce combat je veux consacrer tout mon temps, car la tradition du républicanisme civique doit être relevée dans notre pays. Le temps des joutes parlementaires est malheureusement révolu mais je continuerai à agir par la pensée et par la plume.

Dans cette perspective et pour des raisons qui m'appartiennent, j'ai décidé de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat. J'ai servi avec passion les intérêts de mon pays et ceux de ce petit coin de France qu'est le Territoire de Belfort. J'ai toujours été sensible à la confiance des maires du Territoire de Belfort et à celle des grands électeurs. Je vous en remercie du fond du cœur.

Je prendrais prochainement les initiatives nécessaires.

J'ai aimé le Sénat qui procure, selon le mot de Clemenceau « le temps de la réflexion ». J'y ai élargi mes horizons, en maints domaines. Mais le sénateur suppléant, Christian Rayot, me remplacera avantageusement. D'abord il a quatorze ans de moins que moi. Surtout, il pourra dire à sa façon ce que j'ai déjà souvent répété s'agissant de la politique économique et donc européenne, la politique énergétique ou de l'organisation territoriale du pays. Christian Rayot est depuis trente-sept ans un élu local d'un exceptionnel dynamisme : maire depuis vingt-cinq ans et conseiller général de Grandvillars, il est aussi Président de la Communauté de communes du Sud Territoire, la deuxième intercommunalité du Territoire de Belfort. Ses pairs reconnaissent ses qualités éminentes et son efficacité. Il sera à l'écoute des maires du département, car il est des vôtres : Républicain éclairé, élu expérimenté, il bénéficiera de l'aide que je lui apporterai, car, bien entendu, je resterai toujours proche du Territoire de Belfort.

**Je fais entièrement confiance à Christian Rayot pour défendre les intérêts de notre département et manifester à la tribune du Sénat l'exigence d'un patriotisme républicain sans faille.** Encore une fois, je veux remercier les maires du Territoire de Belfort et les grands électeurs. J'ai fait de mon mieux pendant six ans pour leur venir en aide sans esprit partisan. Toutes mes interventions et activités ont été retracées, en toute transparence, depuis 2008, dans le « Journal du Sénateur » dont un dernier exemplaire, le numéro quinze, vous parviendra au début du mois de juillet prochain.

J'ai eu la joie de voir arriver à Belfort, en décembre 2011, le TGV Rhin-Rhône pour lequel j'ai œuvré depuis 1985. C'est aussi avec fierté et satisfaction que je vois s'élever les murs de l'hôpital médian du Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard que j'ai porté avec Louis Souvet sur les fonts baptismaux en 1999. Il y a encore beaucoup à faire dans le Territoire de Belfort, mais comme dit le proverbe : « Une vie n'y suffirait pas ». L'important est que le relais soit pris sur le terrain par des hommes et des femmes dignes de confiance et d'abord dévoués à l'intérêt public.

**Au plan national, j'entends me consacrer pleinement à l'œuvre de refondation républicaine.**